

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU :
VENDREDI 09 OCTOBRE 2015

Absents excusés : Mr BOITEUX Benoit, Mr HEINRICH Jonathan
Absente: Mme PEUGEOT Michèle

❖ **Adoption du compte rendu de la réunion de conseil du 11 septembre 2015 :**

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 11 Septembre 2015 a été approuvé à l'unanimité.

❖ **Charte Fredon :**

En 2013 notre commune s'est engagée via la Communauté de Communes des 3 Cantons dans l'Appel à Projet « Zéro Pesticide en Franche-Comté », porté par l'ASCOMADE et financé par la Région Franche-Comté et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse.

Par cet engagement, notre commune a également adhéré à la Charte d'Entretien des Espaces Publics du réseau des FREDONS portée au niveau régional par la FREDON de Franche-Comté.

Pour rappel, cette charte comprend 3 niveaux :

Niveau 1 : « Traiter mieux » Ce niveau est transitoire et doit aboutir à un engagement dans le niveau 2.

Niveau 2 : « Traiter moins »

Niveau 3 : « Ne plus Traiter »

❖ **Modification des statuts de la Communauté de Communes des 3 Cantons :**

Le Maire rappelle que les Communautés des Communes des 3 Cantons et des Isle du Doubs souhaitent mutualiser leur service d'enlèvement d'ordures ménagères via la création d'un service unifié.

Chaque Communauté de Communes doit engager une modification statutaire afin d'être habilitée à créer ce service unifié.

Aussi, il y a lieu d'ajouter à l'article 4 des statuts de la CC3C que la Communauté de Communes est autorisée à conventionner avec un ou plusieurs Etablissements Publics de Coopération Intercommunale dans le cadre de l'article L.5111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour assurer en commun l'exercice d'une compétence reconnue ou transférée par la loi.

La Communauté de Commune est administrée par un Conseil Communautaire composé de 30 conseillers communautaires, répartis comme suit :

Berche :2	Longeville sur Doubs : 3
Beutal :2	Lougres : 3
Bretigney 2	Montenois : 4
Colombier Fontaine : 4	Saint Maurice Colombier : 3
Dampierre sur le Doubs : 2	Villars sous Ecot : 2
Etouvans : 3	

❖ **Bois d'affouage :**

A ce jour 21 affouagistes se sont inscrits.

❖ **Aménagement forestier :**

Une réunion avec l'ONF et la commission Bois-Forêt aura lieu le 21 Octobre à 9h.

L'ONF propose une vente des coupes 29A et 25R pour un volume de 233m3 estimées à 2088€.

❖ **Contrat aidé :**

Après la résiliation du contrat aidé de l'employé communal, une réflexion est en cours.

❖ **Formation règlementaire relative aux animaux errants :**

L'association des Maires du Doubs organise une réunion qui a pour objectif l'information sur la réglementation relative aux animaux errants et sur le suivi sanitaire de la faune sauvage.

❖ **Référents communaux redevance incitative :**

Deux référents communaux ont été désignés, il s'agit de Mme SIRJEAN Monique et Mr BRAGA Cédric
Une réunion d'information coordonnée par la CC3C aura lieu à la salle des fêtes, la date reste à définir.

❖ **Aménagement de la borne des 4 fins :**

Deux réunions sont prévues avant la fin de l'année afin de monter un dossier de demande de subvention à l'initiative des 4 communes.

❖ **Fauchage des chemins ruraux :**

L'entreprise PIERROT a effectué le fauchage des bords des chemins communaux.

❖ **Colis et repas des anciens :**

Les inscriptions pour le repas seront prises en mairie jusqu'au 1^{er} Décembre 2015

Les colis seront distribués à partir du 1^{er} Décembre 2015

❖ **Mise à disposition de la salle des fêtes- réunion des anciens :**

La salle des fêtes sera mise à disposition gratuitement aux seniors qui souhaitent se rencontrer le lundi après-midi pendant la période d'hiver.

❖ **Communauté de Communes des 3 Cantons :**

La nouvelle loi NOTRe impose le regroupement des Communautés de Communes pour atteindre au moins 15 000 habitants à compter du 1^{er} janvier 2016.

Christian HIRSCH, Président de la CC3C espérait construire une intercommunalité en dehors de PMA (Pays Montbéliard Agglomération). En se regroupant avec les Isle du Doubs (les deux communautés de communes ont travaillé de concert pour la mise en place de la redevance incitative) et la Vallée de Rupt « pour former un territoire continu et sans enclave ». Finalement, les Isle du Doubs nourrissent un autre projet.

Le scénario d'une fusion est imaginé avec la Vallée du Rupt. Elle se heurte à un obstacle : il manque 900 habitants pour parvenir au seuil des 15 000. Christian HIRSCH souhaitait trouver du côté du pays de Pont de Roide (Ecot, Goux les Dambelin...)

Au fil des jours et de réunions, le rêve d'une intercommunalité verte voisine de l'urbaine aggro s'est effrité. Des communes de la CC3C et de la CCVR regardent ailleurs « alors qu'on avait voté en conseil communautaire pour rester au coude à coude afin que la Communauté de Communes des 3 Cantons n'éclate pas »...

Rares sont les maires qui spontanément ont dit vouloir rejoindre PMA, la crainte des taxes démesurées, de perdre notre identité rurale.

Cette loi nous tombe dessus comme un coup de trique. Très inquiet aussi « car nous avons beaucoup travaillé, investi pour notre intercommunalité. Nous avons 24 employés, une crèche, sommes propriétaire de 17 logements dans trois communes (dont 10 à Beutal). Si demain, nous glissons vers PMA, que deviennent les hommes et les biens mobiliers ? »

Le mercredi 14 Octobre, le Préfet présentera une première ébauche de la nouvelle carte territoriale qui préfigure un grand chamboulement dans le paysage intercommunal.

❖ **QUESTIONS DIVERSES :**

* La loi NOTRe conseille aux communes de moins de 1500 habitants de dissoudre leur centre communal d'action sociale.

* Une demande d'urbanisme a été faite par Mme CUENOT Jacqueline concernant la parcelle rue du Temple située dans la carte communale.

* Changement de pasteur dans la paroisse protestante : Mme Mirana DIAMBAYE
et de prêtre dans la paroisse catholique : Père Marian PARAMUSZCZAK

* Un devis d'un montant de 1821.60€ TTC a été présenté pour la réparation du toit et du clocher du temple.

* Des plaintes ont été enregistrées concernant les aboiements intempestifs de certains chiens.

* Deux devis pour le remplacement de la chaudière du logement de la mairie ont été présentés :

- Entreprise COLA : 3441,90€ TTC

- EARL MP Chauffage : 5833€ TTC

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55.

Prochaine réunion, le vendredi 6 Novembre 2015

Le Maire,
R. THIERRY